



communiqué

Date

Le 29 juillet 1988

N^o 162

Pour publication

LE GOUVERNEMENT DU CANADA RESSERRE SA POLITIQUE SUR L'ENTRÉE AU CANADA DE SPORTIFS SUD-AFRICAINS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, l'honorable Jean Charest, ont annoncé aujourd'hui que, à partir d'aujourd'hui même, toutes les personnes détenant un passeport sud-africain et demandant l'autorisation d'entrer au Canada pour participer à un événement sportif ou une activité sportive se verraient refuser un visa.

Cette révision à la politique fait suite à la déclaration du 2 mars 1988 du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de l'engagement du gouvernement canadien en ce qui a trait au resserrement de la politique actuelle et à l'élargissement et à l'augmentation des sanctions contre l'apartheid en Afrique du Sud. Les événements des derniers jours ont souligné la nécessité de resserrer la politique actuelle, laquelle, dans le passé, a mené à l'exclusion de plus de 95 pour cent des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. Des représentants de tous les partis à la Chambre des communes ont appuyé unanimement cette semaine une révision de la politique canadienne dans ce domaine.

"Cette mesure est tout à fait dans l'esprit du rôle de premier plan que le Gouvernement du Canada a joué dans la lutte internationale contre l'apartheid", dit monsieur Clark. Le Canada a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'Accord Gleneagles de 1977, qui encourage les gouvernements du Commonwealth à combattre l'apartheid le plus vigoureusement possible en adoptant toutes les mesures pratiques pour décourager les contacts ou les compétitions avec des athlètes de l'Afrique du Sud.

.../2